



## RECTORAT DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE

11, avenue Général Champon

38031 GRENOBLE

Téléphone : 04.76.74.74.57

Fax : 04.76.17.14.05

<http://www.ac-grenoble.fr/action.culturelle>

[action.culturelle@ac-grenoble.fr](mailto:action.culturelle@ac-grenoble.fr)

**Activité(s)** :Lieu ressource/Centre de documentation

**Domaine(s)** :ARTS DE LA RUE ; ARTS DU THÉÂTRE ; DANSE ; MUSIQUE ; Musique ancienne, classique et contemporaine ; Musiques actuelles ; Musiques traditionnelles ; Théâtre

\* La délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC) travaille en liaison avec les inspections académiques, les corps d'inspection et le réseau du CRDP. . Au carrefour des établissements, des structures culturelles, des partenaires (collectivités territoriales, services déconcentrés de l'Etat, Région) elle facilite l'accès des élèves aux champs culturels dans leurs diversités : théâtre, cinéma, musique, arts plastiques, arts appliqués, littérature et écriture, patrimoine, musées, archives, culture scientifique et technique, environnement, danse, architecture, photographie... Elle a pour mission d'impulser ou d'accompagner, en liaison avec les personnels d'encadrement académique, la politique concernant les arts et la culture. Elle décline également les actions nationales dans une dynamique territoriale et accompagne les grands évènements culturels programmés sur le territoire académique. Elle aide à concevoir et à mettre en œuvre des projets et des actions s'inscrivent dans le cadre de dispositifs Education Nationale multiples : des classes à projet artistique et culturel (classes à PAC), des ateliers artistiques, des ateliers ou projets scientifiques et techniques, des enseignements d'options artistiques (théâtre, cinéma, musique, danse) organisés en lycée

\* **Domaine(s)** : arts de la rue, danse, musiques traditionnelles, musiques actuelles, musiques savantes, théâtre

\* **Thématique(s)** : enseignement/formation, politiques culturelles, patrimoine

\* **Conditions d'accès** : sur rendez-vous

- public spécifique : personnel de l'Education nationale

- horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h

- fermeture annuelle : vacances scolaires

\* **Services proposés** :

- demande de documentation : par courrier, par e-mail

\* **Accompagnement** : accompagnement la politique nationale concernant les arts et la culture, accompagne les grands évènements culturels programmés sur le territoire académique. Elle aide à concevoir et à mettre en œuvre des projets et des actions s'inscrivent dans le cadre de dispositifs Education Nationale multiples

Date d'actualisation : 2006-07-13